

Editorial:

Saint Jean-Marie Vianney et Les Nouveaux Prêtres

Les Nouveaux Prêtres que fit paraître Michel de Saint-Pierre en 1964, dépeint cette génération de clercs qui, en pleine tourmente conciliaire, « a identifié l'ouverture au monde à une conversion à la sécularisation », selon l'aveu récent et tardif de Mgr Jean-Louis Brugès, secrétaire de la Congrégation pour l'éducation. Ouvrir l'Eglise au monde, comme le voulait Jean XXIII, n'était-ce pas l'exposer au risque d'en épouser l'esprit ?

Quels sont aujourd'hui les résultats de cette conversion ? Avant le concile, en 1956 : 825 ordinations de prêtres en France ; douze ans après la fin du concile, en 1977 : 99 ordinations pour toute la France. Sous Jean-Paul II, une moyenne annuelle oscillant entre 100 et 140. Depuis 2004, cette moyenne est souvent inférieure à 100 ordinations par an. Il reste 15 000 prêtres diocésains en France, 10 % d'entre eux seulement ont moins de 45 ans, la moyenne d'âge des autres se situant dans bien des diocèses autour de 75 ans. Voilà la sécularisation en marche !

L'année sacerdotale que Benoît XVI vient d'ouvrir est placée sous le patronage du Curé d'Ars. *La Croix* voit en lui un « prêtre de campagne du XIX^e siècle, dont la ferveur populaire vante l'esprit de sacrifice et la lutte contre le démon », et se demande « Que peuvent apporter l'exemple de Jean-Marie Vianney et son profil typique de prêtre du concile de Trente ? En quoi les jeunes prêtres y puiseront-ils de quoi répondre aux défis de la société urbaine et sécularisée d'aujourd'hui ? ». La réponse du Curé d'Ars est celle que saint Paul déjà donnait aux Romains (12,2) : *nolite conformari huic saeculo*, ne vous conformez pas à ce siècle, si vous voulez le transformer sous l'action de la grâce divine.

Abbé Alain Lorans

SOMMAIRE

DE ROME

Ouverture de l'Année sacerdotale : « <i>Fidélité du Christ, fidélité du prêtre</i> »	2
Benoît XVI écrit aux prêtres du monde entier	2
Benoît XVI s'est rendu à San Giovanni Rotondo	3
En bref	5

L'EGLISE DANS LE MONDE

El Salvador : L'Eglise soutient l'interdiction constitutionnelle du mariage homosexuel	6
Lettonie, Russie, Ukraine, France : Des défilés de la « fierté homosexuelle » interdits ou autorisés... ..	7
Espagne : Avortement à 16 ans adopté par les ministres	7

NOUVELLES DE LA TRADITION

Zaitzkofen : Ordinations critiquées par les évêques allemands	8
---	---

DOCUMENTS

Déclaration de l'abbé Stephan Frey, directeur du séminaire de la Fraternité Saint-Pie X à Zaitzkofen (Allemagne) – 13 juin 2009	10
Communiqué de la salle de presse du Saint-Siège à propos des ordinations de la Fraternité Saint-Pie X – 17 juin 2009	11

LE JOURNAL

DE ROME

Ouverture de l'Année sacerdotale : « *Fidélité du Christ, fidélité du prêtre* »

Lors de l'ouverture solennelle de l'Année sacerdotale dans la basilique Saint-Pierre, le 19 juin en la fête du Sacré-Cœur, Benoît XVI a lancé un appel aux prêtres à « se laisser conquérir pleinement par le Christ », à l'exemple de saint Paul ou de saint Jean-Marie Vianney (1786-1859), le Curé d'Ars « saint patron de tous les curés du monde ». Le pape a particulièrement rappelé aux prêtres les promesses de leur ordination sacerdotale.

« Même nos carences, nos limites et nos faiblesses doivent nous conduire de nouveau jusqu'au cœur du Christ », a confié Benoît XVI qui a affirmé que « rien ne fait tant

souffrir l'Eglise, qui est le corps du Christ, que les péchés de ses pasteurs, surtout de ceux qui se transforment en 'voleurs de brebis', soit parce qu'ils les déroutent avec leurs doctrines privées, soit parce qu'ils les sanglent avec les liens du péché et de la mort ».

Le souverain pontife a invité les prêtres à « accomplir leur ministère avec générosité et dévouement », ainsi qu'à « conserver dans l'âme une véritable 'crainte de Dieu' : la crainte de pouvoir priver de tant de bien, par notre négligence ou notre faute, les âmes qui nous sont confiées, ou de pouvoir, à Dieu ne plaise, les desservir ». « **L'Eglise a besoin de saints**

prêtres, de ministres qui puissent aider les fidèles à faire l'expérience de l'amour miséricordieux du Seigneur et en soient les témoins convaincus », a encore lancé Benoît XVI devant de très nombreux cardinaux, évêques et prêtres.

Avant la célébration des Vêpres, le cardinal **Claudio Hummes**, préfet de la Congrégation pour le clergé, avait accompagné la procession portant dans une chapelle de la basilique le reliquaire contenant le cœur du Curé d'Ars. Cette relique avait été apportée à Rome par Mgr **Guy Bagnard**, évêque de Belley-Ars (France).

(Sources: apic/imedia/VIS)

Benoît XVI écrit aux prêtres du monde entier

Dans une lettre adressée le 16 juin à l'ensemble des prêtres de l'Eglise catholique, publiée la veille de l'ouverture de l'Année sacerdotale, Benoît XVI a rappelé la « pauvreté », la « chasteté » et « l'obéissance » de saint Jean-Marie Vianney (1786-1859) pour exhorter ses confrères : « Le Christ compte sur vous. A l'exemple du Saint Curé d'Ars, laissez-vous conquérir par Lui et vous serez vous aussi, dans le monde d'aujourd'hui, des messagers d'espérance, de réconciliation et de paix! »

Le pape a invité les prêtres à se distinguer, « dans leur vie et dans leur action (...) par la force de leur témoignage évangélique », à « **vivre en plénitude le don du célibat** ». Benoît XVI a salué « la courageuse fidélité de tant de prêtres qui, bien que confrontés à des difficultés et à des incompréhensions, restent fidèles

à leur vocation : celle d'*amis du Christ*, qui ont reçu de Lui un appel particulier ». Cependant, a constaté le pape, « il existe aussi malheureusement des situations, jamais assez déplorées, où l'Eglise elle-même souffre de l'infidélité de certains de ses ministres ». Ces situations, a confié Benoît XVI, sont « pour le monde un motif de scandale et de refus ».

Le pape a par ailleurs évoqué « les innombrables situations de souffrance dans lesquelles sont plongés bien des prêtres, soit parce qu'ils participent à l'expérience humaine de la douleur dans ses multiples manifestations, soit parce qu'ils sont incompris par ceux qui bénéficient de leur ministère ». Il a aussi déploré que « tant de prêtres » soient « bafoués dans leur dignité, empêchés d'accomplir leur mission, parfois mêmes per-

sécutés jusqu'au témoignage suprême du sang ».

Dans la lettre, Benoît XVI a souhaité relever « l'immense don que sont les prêtres non seulement pour l'Eglise, mais aussi pour l'humanité elle-même ». Citant le Curé d'Ars : « Le prêtre a la clef des trésors célestes : c'est lui qui ouvre la porte ; il est l'économe du Bon Dieu, l'administrateur de ses biens », le Saint Père a ajouté : « chers frères dans le Sacerdoce, demandons au Seigneur Jésus la grâce de pouvoir apprendre nous aussi **la méthode pastorale de saint Jean-Marie Vianney!** ». Et d'expliquer qu'à son exemple, les fidèles apprenaient à prier, venaient communier et se confesser. Au temps du Saint Curé, a rappelé le pape, « la confession n'était pas plus facile ni plus fréquente que de nos jours » du fait de la Révolution en France mais

« il s'est efforcé, de toutes les manières : par la prédication, en cherchant à persuader par ses conseils, à faire redécouvrir à ses paroissiens le

sens et la beauté de la Pénitence sacramentelle ». Ne peut pas non plus être ignorée, a affirmé le pape, l'extraordinaire fécondité produite par la

rencontre entre la sainteté objective du ministère et celle, subjective, du ministre.

(Sources : apic/imedia/vatican)

Le saint curé d'Ars

Né le 8 mai 1786 à Dardilly, dans la région lyonnaise, au sein d'une famille de cultivateurs, Jean-Marie Vianney connaît une enfance marquée par la ferveur et l'amour de ses parents. Pendant la Révolution française il fera sa première confession au pied de la grande horloge de la maison natale, non pas dans l'église du village, et il recevra l'absolution d'un prêtre réfractaire. Deux ans plus tard, il fait sa première communion dans une grange lors d'une messe clandestine célébrée par un prêtre ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé. A 17 ans, il choisit de répondre à l'appel de Dieu : « Je voudrais gagner des âmes au Bon Dieu », dira-t-il à sa mère, **Marie Béluze**. Mais son père s'oppose pendant deux ans à ce projet, car les bras manquent à la maison paternelle.

Il commence à 20 ans à se préparer au sacerdoce auprès de l'**abbé Balley**, curé d'Ecully. Les difficultés vont le grandir : il navigue de découragement en espérance, va en pèlerinage à La Louvesc, au tombeau de saint François Régis. Il devient « déserteur » lorsqu'il est mobilisé dans l'armée de Napoléon pour aller combattre en Espagne, en 1809. Eprouvant de grandes difficultés à l'école, ses connaissances se limitant à un peu d'arithmétique, un peu d'histoire et un peu de géographie ; « l'étude du latin était pour lui un supplice », disent ses biographes. L'abbé Balley saura cependant l'aider pendant ces années d'épreuves. Il n'entendait rien à la philosophie du fait qu'elle s'enseignait en latin, mais son évêque, qui connaissait sa grande piété, finit par l'ordonner prêtre en 1815.

Il est d'abord vicaire à Ecully, avant d'être envoyé à Ars trois ans plus tard. Là, il réveille la foi de ses paroissiens par ses prédications mais surtout par sa prière et sa manière de vivre. Il se sent pauvre devant la mission à accomplir, mais il se laisse saisir par la miséricorde de Dieu. Il restaure et embellit son église, fonde en 1824 une école de jeunes filles orphelines, la Maison de la Providence, et prend soin des plus pauvres. Très rapidement, sa réputation de confesseur lui attire de nombreux pèlerins venant chercher auprès de lui le pardon de Dieu et la paix du cœur. Assailli par bien des épreuves et des combats, il garde son cœur enraciné dans l'amour de Dieu et de ses frères, et « son unique souci est le salut des âmes ». Il meurt le 4 août 1859 à l'âge de 73 ans.

Béatifié le 8 janvier 1905, il est déclaré « patron des prêtres de France ». Canonisé par **Pie XI** en 1925, la même année que sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, il sera proclamé en 1929 « patron de tous les curés de l'univers ».

Benoît XVI s'est rendu à San Giovanni Rotondo

Lors de sa 15^e visite pastorale en Italie, le dimanche 21 juin, le pape s'est tout d'abord rendu au sanctuaire de Sainte-Marie-des-Grâces, pour se recueillir dans la crypte, auprès de la dépouille de Padre Pio da Pietrelcina (1887-1968) exposée à la vénération des fidèles dans une châsse de verre. Puis le Saint Père a célébré la messe dominicale sur le parvis de l'église édifiée en l'honneur du saint capucin en 2004, et prononcé son homélie devant plusieurs dizaines de milliers de pèlerins. Benoît XVI a cité l'exemple de Padre Pio, qui indiquait « la voie qui conduit à la sainteté : la

prière et la charité » et mis en garde religieux et laïcs contre « **les risques de l'activisme et de la sécularisation** » qui « sont toujours présents ». « Beaucoup d'entre vous, religieux, religieuses et laïcs, êtes tellement pris par mille missions que réclame le service aux pèlerins ou aux malades de l'hôpital, que vous courez le risque de négliger ce qui est vraiment nécessaire : écouter le Christ pour accomplir la volonté de Dieu », a constaté le pape. « Ma visite a donc pour but de vous confirmer dans la fidélité à la mission héritée de votre père très aimé », a-t-il expliqué, en-

courageant les religieux à « regarder Padre Pio, son exemple et ses souffrances ». Le Saint Père a rappelé que la « première préoccupation » de Padre Pio était « que les personnes retournent à Dieu, qu'elles puissent expérimenter sa miséricorde et, intérieurement renouvelées, qu'elles redécouvrent la beauté et la joie d'être chrétiens, de vivre en communion avec Jésus, d'appartenir à son Eglise et de pratiquer l'Evangile ». Par son témoignage, le capucin « attirait sur la route de la sainteté en indiquant par son exemple la voie qui conduit

à la sainteté: la prière et la charité », a-t-il précisé.

A l'issue de la messe, lors de l'Angelus, le pape a repris les paroles que Padre Pio répétait à tous : « **Aimez la Vierge et faites-la aimer** », en ajoutant : « mais plus que ses paroles c'est sa vie exemplaire qui témoignait de sa profonde dévotion mariale ». Benoît XVI a confié l'Année sacerdotale qu'il a ouverte solennellement le 19 juin « à l'intercession de la Vierge et de Padre Pio », souhaitant que cette année soit « une occasion privilégiée pour mettre en lumière la valeur de la mission et de la sainteté des prêtres au service de l'Eglise et de l'humanité du 3^e Millénaire ». Lors des vêpres célébrées le 19 juin, en la fête du Sacré-Cœur, dans la basilique Saint-Pierre, Benoît XVI avait évoqué la figure du saint Curé d'Ars, Jean-Marie Vianney (1786-1859), dont on fête cette année le 150^e anniversaire de la mort, comme un modèle à suivre, à l'instar de Padre Pio.

Sous l'impulsion du saint capucin, une Maison du soulagement de la souffrance a été fondée en 1956 à San Giovanni Rotondo pour accueillir les malades. Dans son discours, devant le directeur général du centre hospitalier et Mgr **Domenico Umberto D'Ambrosio**, administrateur apostolique de San Giovanni Rotondo, Benoît XVI a invité médecins, chercheurs, personnel soignant, volontaires et capucins à être des « réserves d'amour ». Dès lors, « plus l'amour sera abondant chez l'un, plus il se communiquera aux autres », a expliqué le pape, reprenant des propos de Padre Pio. Le pape a enfin salué les groupes de prières, très actifs dans ce centre hospitalier, « postes avancés de cette citadelle de la charité ».

Evoquant le mystère de la douleur et de la maladie, « qui se manifeste en de nombreuses formes et frappe de différentes manières », le pape a rappelé que « la souffrance fait partie du mystère même de la personne humaine ». Il n'est pas possible de « l'éliminer complètement du monde » car « seul Dieu peut éliminer le pouvoir du mal », a déclaré Benoît XVI. Cependant, « la foi nous aide à percevoir le sens de l'humain tout entier et

donc de la souffrance », a-t-il précisé. « Il existe une relation intime entre la croix de Jésus - symbole de la douleur suprême et prix de notre vraie liberté - et notre douleur, qui nous transforme et se sublime quand elle est vécue dans la conscience de la proximité et de la solidarité de Dieu ». Et de reprendre les paroles de Padre Pio : « **Celui qui souffre doit vivre son amour de Dieu dans l'acceptation de ses souffrances**, dans la méditation sereine de son destin. »

En fin d'après-midi, le pape s'est adressé dans l'église du sanctuaire aux prêtres, religieux, religieuses et quelques jeunes. Evoquant le Curé d'Ars qui « à une époque tourmentée et difficile, a cherché, par tous les moyens, à faire redécouvrir à ses paroissiens la signification et la beauté du sacrement de pénitence » Benoît XVI a rappelé que « pour Padre Pio, le soin des âmes et la conversion des pécheurs furent un désir ardent qui le consuma jusqu'à sa mort ». Plus particulièrement, le pape a appelé les prêtres à « **ne pas se résigner à voir leurs confessionnaux déserts**, ni se limiter à constater la désaffection des fidèles face à cette source extraordinaire de sérénité et de paix » que constitue la confession, un sacrement qui « doit être encore plus valorisé ». Le pape a souligné au sein du clergé « un certain découragement face à l'affaiblissement, voire l'abandon de la foi, que l'on constate dans nos sociétés sécularisées ». « Il faut certainement trouver de nouveaux canaux pour communiquer la vérité évangélique aux hommes et aux femmes de notre temps », a concédé le souverain pontife. Cependant, « puisque le contenu essentiel de l'annonce chrétienne reste toujours le même », il est nécessaire de retourner à sa source d'origine, Jésus-Christ, à l'exemple de Padre Pio.

(Sources : apic/imedia/VIS)

Padre Pio da Pietrelcina (1887-1968)

Francesco Forgione est né le 25 mai 1887 à Pietrelcina, sur la côte adriatique italienne. Entré à l'âge de 15 ans au couvent de l'ordre des Frères mineurs capucins de Morcone (Piémont), il reçoit en 1903 le nom de Fra Pio au cours de son noviciat, et est ordonné prêtre en 1910. A partir de 1911, Padre Pio signale à son confesseur l'apparition, depuis un an, de signes rouges et de douleurs vives aux mains et aux pieds. En 1916, il est envoyé au couvent de San Giovanni Rotondo et sert quelques mois plus tard dans le corps médical italien pendant une partie de la Première Guerre mondiale. En août 1918, il reçoit la **transverbération** (transperçement spirituel du cœur avec saignement) et, un mois plus tard, les **stigmates** (plaies du Christ sanguinolentes aux mains, aux pieds et au thorax), qu'il cherche à cacher avec des mitaines sur ses mains.

Le Saint-Office (aujourd'hui, Congrégation pour la doctrine de la foi) s'intéresse à son cas en 1919, commissionnant un médecin. En 1922, toute correspondance écrite lui est interdite. De 1924 à 1928, trois visiteurs apostoliques viendront enquêter sur son cas à la demande de Rome. Des médecins et psychiatres l'examinent, il est déclaré sain et sincère.

Cependant, l'attrait grandissant de nombreux fidèles dérange une partie de la hiérarchie catholique. A l'instigation de son propre évêque, ainsi que de quelques religieux capucins, il est interdit de tout ministère public par le Saint-Office. De mai 1931 à juillet 1933, Padre Pio est alors isolé dans son couvent de San Giovanni Rotondo, **interdit d'administrer les sacrements**. Il peut uniquement célébrer sa messe dans la chapelle intérieure du couvent puis, dans sa cellule. En 1933, sur ordre de **Pie XI** (1922-1939), et à la suite de la publication par le docteur **Festa** du *Rapport*

sur les stigmates de Padre Pio, le Saint-Office autorise le religieux à célébrer des messes publiquement et à entendre des confessions.

Le 9 janvier 1940, Padre Pio ébauche les plans pour un hôpital baptisé « Casa sollievo della sofferenza », la Maison du soulagement de la souffrance. A la même époque, en réponse à une requête de **Pie XII** (1939-1958), Padre Pio fonde des groupes de prière afin de guérir et soulager les âmes. Le dispensaire, propriété du Saint-Siège, est inauguré officiellement en 1956.

En 1957, le Saint-Office autorise la construction d'une nouvelle église, Sainte-Marie-des-Grâces, à San Giovanni Rotondo, pour les fidèles de Padre Pio. L'affluence de la foule est telle qu'il faut distribuer des numéros d'arrivée pour les confessions. Les lettres arrivent par centaines, parfois jusqu'à 10 000 par jour. De 1959 à 1964, Padre Pio est accusé de malhonnêteté par ces frères capucins à cause des sommes énormes qu'il reçoit de partout pour son hôpital. Par la suite, le Saint-Office entreprend de limiter ses apparitions publiques. Enfin, en janvier 1964, **Paul VI** (1963-1978) permet au religieux capucin d'officier sans restrictions. Padre Pio meurt en odeur de sainteté le 23 septembre 1968, âgé de 81 ans.

Anne, l'abbé **Léo Durocher**. « C'est désolant. Ça donne un coup, mais il faut se rendre à l'évidence », déclare-t-il, résigné. (Source : Apic)

Pologne : Pas de concert de Madonna, le 15 août, à Varsovie

Des catholiques polonais ne veulent pas que la chanteuse américaine Madonna donne un concert le jour où l'Église catholique célèbre la fête de l'Assomption. Aussi ont-ils formé un comité de protestation afin de faire annuler ce concert. « Faire de l'argent en organisant, ce jour-là, le concert d'une chanteuse qui porte ce nom-là, c'est douteux du point de vue moral », a déclaré le Père **Grzegorz Kalwarczyk**, chancelier de l'archidiocèse de Varsovie. « Même si ce concert va probablement avoir lieu, il n'est pas étonnant que des gens expriment leur mécontentement et qu'ils protestent ». **Krzysztof Zagozda**, laïc catholique et porte-parole de l'association polonaise catholique *Unum Principium*, a mis en garde les autorités en indiquant que le comité de protestation ferait tout pour empêcher le concert.

Agée de 50 ans, Madonna a cherché à faire scandale à plusieurs reprises. En 2006, le Vatican avait protesté lorsqu'elle était apparue crucifiée sur une croix géante au Stade olympique de Rome, tout près de la Place Saint-Pierre. En avril dernier, le directeur du musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg, **Mikhaïl Piotrovsky**, a demandé à la chanteuse de « garantir qu'il n'y aurait pas de blasphème » pendant le spectacle prévu en août, sur la Place du Palais.

(Sources : ENI/Apic)

Allemagne : Une distinction juive pour Hans Küng

Le 18 juin, le théologien suisse contestataire, Hans Küng, 81 ans, a reçu à Berlin le prix **Abraham-Geiger** pour l'ensemble de son œuvre.

En bref

Vatican : Le médecin du pape prend sa retraite

A 85 ans, le docteur **Renato Buzzonetti** a pris sa retraite de médecin personnel du pape, fonction qu'il a exercée de Paul VI à Benoît XVI. Malgré sa stature imposante, il était très discret. On le voyait non loin de Jean-Paul II ou de Benoît XVI, lors de leurs déplacements, portant toujours une sacoche marron. Avant la fin du pontificat de Jean-Paul II, il fut assisté par le docteur **Patrizio Polisca** qui le remplacera.

Né en décembre 1953, Patrizio Polisca est spécialisé en chirurgie cardiaque, en anesthésie et réanimation. (Source : Imedia)

Vatican : L'encyclique sociale doit paraître en juillet

Le 13 juin, lors de l'audience annuelle qu'il accordait aux membres de la Fondation *Centesimus annus - Pro Pontifice*, le pape a déclaré : « La crise financière et économique qui a touché les pays industrialisés, les pays émergents et ceux en voie de développement, montre de manière évidente combien il faut revoir certains paradigmes économique-financiers qui ont dominé ces dernières années ». A cette occasion, il a brièvement évoqué sa première encyclique sociale, qui devrait être publiée début juillet : « Comme vous le savez, mon encyclique dédiée justement au vaste thème de l'économie et du travail sera prochainement publiée ». Ce document devrait s'intituler « *Caritas in veritate* ». (Source : Imedia)

Québec : Un carmel doit fermer faute de vocations

Le carmel de Belle-Croix à Danville, au sud-est du Québec, va fermer ses portes avant la fin de l'année, à cause du nombre décroissant de carmélites et de leur vieillissement. Ce carmel est né à la suite de l'arrivée au Canada de carmélites en provenance du Vietnam. Fuyant l'avancée communiste au Vietnam du Nord, elles sont venues à Montréal, en 1954. Elles étaient alors vingt, quatorze Vietnamiennes et six Canadiennes. L'archevêque de Sherbrooke, Mgr **Georges Cabana**, les accueillit à Danville, en 1957.

Aujourd'hui, il ne reste plus que deux des quatorze sœurs vietnamiennes et une seule des six sœurs canadiennes. D'autres religieuses appartenant à d'autres monastères sont également à Danville, mais cela ne suffit pas à assurer la survie du carmel. Une lettre d'appui aux sœurs circule actuellement dans la région, - « un soutien affectif », relève le curé de la paroisse Sainte-

Selon le communiqué du Collège Abraham-Geiger, Hans Küng a proposé, dans son livre *Le judaïsme*, l'une des monographies les plus convaincantes du judaïsme comme religion universelle. En tant que président de la Fondation *Weltethos* (Ethique mondiale), le théologien progressiste a donné un signe sur la manière dont « la vie en commun peut être réussie, au-delà de toutes les barrières religieuses. » A cette occasion, le vice-président du Conseil central des juifs, **Dieter Graumann**, a jugé Hans Küng « authentique, crédible et convaincant ». (Source : Apic)

Les insultes du Congrès Juif Mondial

Le Congrès Juif Mondial a publié le 19 juin sur son site Internet une dépêche venimeuse à l'encontre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. A côté d'approximations telle cette annonce de la prochaine ordination de plus de 30 prêtres (?), la puissante organisation juive manie l'amalgame et ne recule pas devant l'insulte On peut y lire que « les membres de la secte exercent un ministère illégitime » sous le titre « Le Vatican interdit les ordinations de la secte de Williamson » (sic). C'est par la prière que nous répondons à ces « diffamations de ceux qui usurpent le titre de Juifs », comme disait saint Jean, « une synagogue de Satan plutôt ! » (Apoc.2,9).

(source : http://www.worldjewishcongress.org/news/globalnews/gn_archives/2009/06/gn_090619_va.html)

France : Un sondage favorable au mariage des prêtres

La Croix a publié, le 18 juin, un sondage TNS-Sofres. A la question « *Etes-vous favorables au mariage des prêtres ?* », la réponse est « oui » pour **82 %** de l'ensemble de la population française, pour **83 %** des catholiques et pour **73 %** des catholiques pratiquants. Au sujet de l'ordination d'hommes mariés, **83 %** de la population se dit favorable, tout comme **82 %** des catholiques et **74 %** des catholiques pratiquants. Sur la possibilité pour les femmes de devenir prêtres : **80 %** de la population sont pour, de même que **79 %** des catholiques et **67 %** des catholiques pratiquants.

Il est certain que les sondages - comme les promesses électorales - n'engagent que ceux qui y croient, mais on peut noter une évolution significative en comparant ce sondage à celui réalisé, il y a plus de vingt-cinq ans, en 1982. A cette époque, **71 %** de la population française se disait favorable au mariage des prêtres, **69 %** à l'ordination d'hommes mariés et **45 %** seulement à la possibilité pour les femmes de devenir prêtres. (Source : *La Croix*)

L'ÉGLISE DANS LE MONDE

E

l Salvador: L'Eglise soutient l'interdiction constitutionnelle du mariage homosexuel

L'Eglise catholique au Salvador a appuyé l'interdiction constitutionnelle du mariage homosexuel. Elle a remis au gouvernement de ce petit pays d'Amérique centrale une pétition de plus de 200 000 signatures contre la légalisation des unions homosexuelles, avant que le Parlement salvadorien ne se prononce sur cet amendement à la constitution, à la fin du mois d'avril. La proposition devait être ratifiée avant le 1^{er} mai.

« Nous voulons avec cette collecte de signatures protéger l'institution du mariage et de la famille », avait déclaré à la presse Mgr **José Luis Escobar Alas**, archevêque de San Salvador et président de la Conférence épiscopale salvadorienne. Depuis des mois, les lieux de culte du pays mettaient à disposition des fidèles des listes à signer. « Les unions de personnes du même sexe ne peu-

vent être un mariage. Si, de fait, elles existent, c'est autre chose, nous ne pouvons pas l'empêcher et des gens peuvent s'unir de fait, mais qu'on n'appelle pas cela des mariages », a déclaré l'archevêque de la capitale. Il ne s'agit pas d'une question d'opinions, de stratégies ou d'idéologies, ni d'une question partisane, mais « il s'agit du bien commun ».

L'Eglise a ainsi demandé que le Parlement ratifie un projet constitutionnel qui interdit l'union légale de personnes du même sexe. La Constitution salvadorienne garantit jusqu'à présent la protection du mariage entre un homme et une femme. Cet ajout doit seulement permettre l'interdiction du mariage homosexuel. Cette procédure avait été lancée il y a trois ans par des députés démocrates-chrétiens. Mgr José Luis Escobar avait sollicité les prières

des fidèles pour que l'Assemblée législative ratifie la réforme constitutionnelle. « Notre préoccupation est de caractère éthique. Ce n'est pas une question confessionnelle mais concerne la nature même de la personne humaine, c'est pourquoi cela doit intéresser tout le monde, quel que soit son credo. La défense de l'institution du mariage en tant qu'union entre un homme et une femme ainsi nés est une défense de la famille qui est la cellule de base de la société », a-t-il déclaré.

Le 3 mai, Mgr Escobar Alas rendait grâce à Dieu de la décision des députés de s'être engagés à ratifier l'amendement interdisant les mariages homosexuels et remerciait spécialement les députés de tous les partis pour avoir approuvé cette proposition. (Sources : apic/kna/archidiocèse de san salvador)

Lettonie, Russie, Ukraine, France : Des défilés de la « fierté homosexuelle » interdits ou autorisés...

En **Lettonie**, le 14 mai, le Parlement de la ville de Riga a décidé de retirer l'autorisation du défilé des gays et lesbiennes prévu le samedi 16 mai à Riga, parce que la Baltic Pride « porte atteinte à la décence publique et pose des problèmes de sécurité », ont déclaré des autorités de la ville. « C'est un revirement honteux de la part du Parlement de Riga », a dénoncé **Stella Jegher**, coordinatrice de campagnes chez Amnesty International, « Notre organisation participera d'ailleurs au défilé de l'Europride qui aura lieu à Zurich le 6 juin prochain ». « Cette décision viole non seulement la loi lettone, mais aussi les droits des gays et lesbiennes des pays baltes de faire usage de leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Le Parlement doit immédiatement revenir en arrière et autoriser ce défilé », a assuré Amnesty International dans un communiqué publié le 14 mai.

Les organisateurs du défilé ont fait recours contre cette décision auprès du tribunal municipal de Riga et ont obtenu le vendredi 15 mai, que le défilé puisse avoir lieu comme prévu initialement. « Nous sommes heureux que l'état de droit ait triomphé, a affirmé **David Diaz-Jogeix**, directeur adjoint du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International. Nous avons bon espoir que les autorités lettones protègent le droit à la liberté de réunion et d'ex-

pression lors de la Baltic Pride de samedi, conformément à leurs obligations internationales et européennes en matière de droits humains ».

En **Russie** et en **Ukraine**, des manifestations similaires qui devaient avoir lieu en mai, ont été annulées. Une marche devant se dérouler le samedi 16 mai à **Moscou** a été interdite pour la quatrième année consécutive. Un porte-parole du maire de Moscou a déclaré que les organisateurs de défilés de lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) ont pour objectif « non seulement de détruire certains des fondements moraux de notre société, mais également de délibérément causer des troubles, susceptibles de menacer la vie et la sécurité des Moscovites et des personnes de passage dans la ville. »

Les autorités municipales de la ville de **Mykolaiv**, en Ukraine, ont pour la deuxième année de suite interdit aux groupes LGBT d'organiser des manifestations dans le cadre d'un festival « Printemps Arc-en-ciel 2009 ». Les organisateurs préoyaient de commémorer la Journée internationale contre l'homophobie le dimanche 17 mai. Les autorités municipales, dans un message à l'Association des gays, lesbiennes et bisexuels de Mykolaiv, ont affirmé que « la tenue de cet événement porte en germe un risque d'agitation sociale ; elle fragiliserait la paix et l'ordre pu-

blic, et donnerait lieu à des affrontements et des oppositions majeurs. »

Autorisée en **France**, une Gay Pride 2009 s'est tenue à Biarritz le 20 juin. Mgr **Marc Aillet**, évêque de Bayonne Lescar et Oloron, indigné, a réagi à l'événement et rappelé la conception de l'Eglise sur la famille, dans un communiqué du 18 juin, soulignant que « la participation à cette manifestation des 'Sœurs de la perpétuelle indulgence', association notoirement connue pour son anticatholicisme et ses provocations blasphématoires, constitue un véritable outrage pour la foi catholique ». « Je n'ose imaginer la réaction des musulmans et des juifs si les symboles de leurs traditions religieuses étaient récupérés de la sorte », a déclaré l'évêque dans sa lettre adressée à **Didier Borotra**, maire de Biarritz. Mgr Aillet ajoutait : « une telle licence sexuelle exposée sur la voie publique ne peut avoir que des effets négatifs sur la moralité sociale et le bon sens de la majorité de nos concitoyens ». Le maire de Biarritz a répondu en invoquant la séparation de l'Eglise et de l'Etat et en précisant qu'il n'a « pas la même conception de la liberté, notamment d'expression et de manifestation » que l'évêque de Bayonne.

(Sources : apic/amnesty/diocèse Bayonne/SudOuest)

Espagne : Avortement à 16 ans adopté par les ministres

Le Conseil des Ministres espagnol a approuvé, le 15 mai, la proposition de loi sur « l'Interruption Volontaire de Grossesse et Santé Sexuelle et Reproduction ». L'Eglise catholique ainsi que des associations pour la défense de la vie avaient appelé, fin mars, à une mobilisation générale à Madrid pour protester contre ce projet de loi. La nouvelle norme

remplacera, quand elle sera promulguée comme loi, l'actuelle législation en vigueur depuis 1985 qui dépénalise l'avortement dans les cas de violence, de graves malformations du fœtus et de danger pour la santé physique et psychique de la mère. La nouvelle loi fixera à 16 ans l'âge de la majorité permettant de prendre la décision d'avorter.

Bibiana Aído, ministre espagnol pour l'égalité, a expliqué que jusqu'à la quatorzième semaine de gestation, la femme pourra interrompre librement sa grossesse. De manière exceptionnelle, jusqu'à la vingt-deuxième semaine, la femme pourra interrompre sa grossesse s'il y a un risque pour sa vie ou sa santé ou s'il y avait de graves anomalies dans le

fœtus. Dans les deux cas, il convient qu'un jugement soit donné par deux médecins spécialistes. A partir de ce moment, seul un comité clinique pluridisciplinaire pourra autoriser une interruption sur demande de la femme enceinte quand on découvrira des anomalies fœtales incompatibles avec la vie ou une maladie excessivement grave et incurable. Le texte établit qu'aucune femme ne pourra être punie de prison pour interruption de sa grossesse.

Plusieurs sondages réalisés en Espagne sur la question de l'avortement montre qu'une majorité d'Espagnols est opposée au droit à l'avortement sans consentement parental dès l'âge de 16 ans. Selon un sondage réalisé par Sigma 2 et présenté par la Plateforme Droit de Vivre, la loi serait refusée par une majorité des citoyens. 43,1 % des femmes repoussent les termes de la loi, tandis que 34,3 % sont d'accord. Dans l'ensemble de la population, 40,5 % la rejette tandis que 36,7 % l'approuve. Un sondage réalisé pour *El Pais* auprès de 1 000 personnes montre que 64 % des Espagnols y sont opposés, représentant 56 % des électeurs socialistes.

Le cardinal **Antonio Canizares Llovera**, préfet de la Congrégation

pour le Culte divin et la Discipline des sacrements, a déclaré le 28 mai que l'avortement était bien pire que les abus sur des mineurs en Irlande: « Ce qui a pu se passer dans un certain nombre de collèges n'est pas comparable avec les millions de vies détruites par l'avortement ». Ces paroles ont irrité le gouvernement du socialiste **José-Luis Zapatero**: « C'est très grave et irresponsable de comparer les abus sur des mineurs avec l'avortement », a affirmé **Trinidad Jimenez**, ministre de la Santé et de la Politique sociale.

La Commission permanente de la Conférence épiscopale espagnole (CEE) s'est réunie à Madrid, les 16 et 17 juin et a publié une *Déclaration sur le projet de loi sur l'avortement: l'atteinte à la vie de ceux qui vont naître transformée en droit*. Les évêques déclarent que si le projet de loi en question devient une loi, cela signifierait « un grave retour en arrière dans la protection de la vie d'où surgirait un abandon plus grand des femmes enceintes, et en définitive un dommage très sérieux pour le bien commun ». Selon eux, l'aspect peut-être le plus obscur du projet « est le prétexte de qualifier l'avortement comme un droit qui devrait être protégé par l'Etat ». En effet, durant la période de 14 semaines

qu'établit la loi, « la volonté de la mère se transforme en juge absolu de la vie et de la mort de l'enfant qu'elle porte en elle ». Or « le droit à la vie n'est pas une concession de l'Etat, c'est un droit qui précède l'Etat lui-même, et que celui-ci a toujours l'obligation de protéger ».

« **Avorter n'a jamais été un soin, c'est toujours un meurtre** », affirment les évêques. « Une politique de santé authentique doit toujours tenir compte de la santé de la mère enceinte, mais aussi de la vie et de la santé de l'enfant qui va naître ». Les prélats espagnols dénoncent aussi le fait que « ce projet de loi ne manifeste pas d'intérêt réel pour le bien des femmes tentées par l'avortement, en particulier les plus jeunes. On se limite à leur ouvrir un chemin vers un abîme moral et vers le syndrome post-avortement ». La déclaration rappelle que chaque être humain « est un don sacré pour ses parents et pour toute la société », et par conséquent « sa vie ne peut pas être laissée à l'arbitraire de quelqu'un, encore moins à celui de l'État dont le devoir premier est exactement celui de garantir le droit de tous à la vie, comme élément fondamental du bien commun ».

(Sources: apic/fides)

NOUVELLES DE LA TRADITION

Zaitzkofen: Ordinations critiquées par les évêques allemands

Le 19 juin, en la fête du Sacré-Cœur, 13 nouveaux prêtres – dont deux bénédictins et un dominicain – ont été ordonnés par Mgr **Bernard Tissier de Mallerai** au séminaire de Winona aux Etats-Unis. Le 27 juin, Mgr **Alfonso de Galarreta** ordonnera trois nouveaux prêtres au séminaire de Zaitzkofen en Allemagne, et Mgr **Bernard Fellay** ordonnera, le 29 juin à Ecône, sept prêtres de la Fraternité Saint-Pie X et un capucin. A la fin de l'année, deux prêtres devraient être ordonnés au séminaire

de Goulburn en Australie, quatre à La Reja en Argentine, et un nouveau à Zaitzkofen, ce qui portera à 27 le nombre des prêtres ordonnés en 2009 pour la Fraternité Saint-Pie X. L'an dernier, ils étaient 16.

Les évêques allemands, et plus particulièrement Mgr **Gerhard Ludwig Müller**, évêque de Ratisbonne, diocèse dans lequel se trouve le séminaire de Zaitzkofen, et Mgr **Heinz Josef Algermissen**, évêque de Fulda, ont écrit au pape pour lui demander comment il conve-

nait de réagir à ces ordinations qu'ils considèrent comme une provocation. Et Mgr **Robert Zollitsch**, président de la Conférence épiscopale d'Allemagne, a parlé « d'affront à l'unité de l'Eglise ».

Mgr Müller avait averti que, tant que la question du statut canonique de la Fraternité Saint-Pie X ne serait pas réglée, les ordinations n'étaient pas autorisées, et étaient donc passibles de sanctions disciplinaires. « Notre évêque attend de Rome un conseil sur la réponse à donner » avait

déclaré, début juin, un porte-parole diocésain, **Jakub Schotz**. « Mais il est quasiment certain que cela finira par des excommunications pour ces prêtres et l'évêque qui procède à leur ordination ». Mgr Müller s'était même rendu à Rome afin de faire valoir ce point de vue.

Dans une déclaration du 13 juin, l'abbé **Stephan Frey**, supérieur du séminaire de Zaitzkofen, a exposé l'état de nécessité dans lequel se trouve aujourd'hui l'Eglise en Europe: « Un état de nécessité demande et justifie des mesures d'exception. Y a-t-il dans l'Eglise aujourd'hui un état de nécessité? De nombreux papes, cardinaux, évêques et théologiens l'ont affirmé. Le pape **Paul VI**, par exemple, a parlé d'« auto-destruction de l'Eglise », le pape **Jean-Paul II** d'« apostasie silencieuse ». Laissons parler aussi les chiffres: en 1950, en Allemagne, 13 millions de catholiques pratiquaient le dimanche; aujourd'hui ils sont moins de deux millions, ce qui représente une chute de plus de 85 %! Le nombre des ordinations dans les diocèses allemands était en 2008 inférieur à cent: un triste record jamais atteint!

« C'est l'existence du christianisme en Europe qui est en jeu. Doit-on dans de telles circonstances reporter l'ordination de prêtres qui ont été formés sur le fondement so-

lide de la tradition catholique et qui sont si nécessaires pour la continuation de l'Eglise? Ne devrait-on pas au contraire, alors que les vraies vocations se font toujours plus rares, remercier le Seigneur pour de telles vocations? Il n'y a nullement ici un affront à l'unité de l'Eglise, encore moins un refus de la main que nous tend le Saint-Père pour qui nous prions chaque jour. » - Voir le *texte intégral de la déclaration de l'abbé Stephan Frey dans nos Documents*.

Pour Mgr Müller - qui l'a fait savoir à l'agence KNA -, « **l'état de nécessité** » n'existe en aucune manière, objectivement parlant. Selon lui, il n'y a pas d'oppression de l'Eglise venant de l'extérieur comme cela pouvait être le cas en Tchécoslovaquie au temps du rideau de fer. De plus, ce ne serait pas à la Fraternité Saint-Pie X d'établir un tel état de nécessité, s'il existait. Avec une candeur réelle ou feinte, l'évêque de Ratisbonne n'envisage de persécution que de la part d'ennemis extérieurs, comme l'étaient les communistes à l'époque de la guerre froide, mais Paul VI, peu suspect de traditionalisme excessif, parlait d'*autodestruction* ce qui veut bien dire qu'il y a des agents destructeurs à l'intérieur même de l'Eglise.

Un communiqué de la Salle de Presse du Vatican, en date du 17 juin, répond aux évêques allemands en

se contentant de rappeler la lettre du 10 mars du pape aux évêques de l'Eglise catholique. Dans ce document Benoît XVI écrivait que, faute de statut canonique, les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X ne pouvaient pas exercer un ministère légitime, mais il reconnaissait aussi qu'après un nouveau statut donné à la Commission *Ecclesia Dei*, en liaison avec la Congrégation pour la doctrine de la foi, des entretiens doctrinaux auraient lieu en vue d'apporter les éclaircissements nécessaires. - Voir le *communiqué du Vatican dans nos Documents*.

Ce simple rappel de la lettre du 10 mars montre qu'aux yeux du pape les ordinations de la fin juin ne modifient en rien le programme fixé dans le décret du 21 janvier qui reconnaissait explicitement la nécessité de ces entretiens doctrinaux. En ce sens, Mgr **Bernard Fellay** déclarait au journal autrichien *Die Presse* du 21 juin: « J'ai écrit au pape (le 28 mars, à l'occasion des ordinations au sous-diaconat, N.D.L.R.) et je l'ai prié de considérer ces ordinations non pas comme un acte de rébellion, mais bien de survie dans des circonstances difficiles et complexes ».

Commentaire

Pourquoi le porte-parole de Mgr Müller a-t-il brandi la menace d'une excommunication? Et pourquoi Mgr Müller lui-même a-t-il déclaré que la Fraternité Saint-Pie X prétendait bénéficier d'un « statut canonique provisoire » - ajoutant que c'était un argument « cousu de fil blanc » -, alors que Mgr Fellay a toujours reconnu que dans la période transitoire qui sépare la levée du décret d'excommunication et les discussions doctrinales qui doivent impérativement précéder une solution canonique, la Fraternité serait dans une situation intermédiaire? La réponse est que Mgr Müller ne doit pas lire *Nouvelles de Chrétienté* où dans un entretien paru il y a un an, juin 2008 (n° 111), le supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X disait sans ambages: « Si ce décret d'excommunication est retiré, il devient possible de 'faire l'expérience de la Tradition', comme le souhaitait Mgr Lefebvre, c'est-à-dire qu'il sera possible de juger à ses fruits la Tradition enfin dédramatisée. Je dis bien 'à ses fruits', sur ses résultats, et non sur les étiquettes infamantes qu'on lui colle trop facilement. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une solution utopique, je la crois même profondément réaliste, parce qu'elle prend en compte les circonstances concrètes de la situation de l'Eglise aujourd'hui. Déjà, dans la *Lettre aux Amis* de la Fraternité de Noël 2004, je citais la proposition que j'avais faite, le 6 juin précédent, au cardinal Castrillón Hoyos: 'Le Saint-Siège pourrait nous observer et examiner notre développement sans qu'il y ait pour l'instant davantage d'engagement des deux côtés'. **Ce serait une étape intermédiaire où la Fraternité ne serait ni excommuniée, ni reconnue canoniquement, mais cet état, sans être régulier au regard du droit canon, serait déjà un mieux permettant de juger l'arbre à ses fruits.** Tout le monde pourrait observer d'un regard plus serein cette Tradition qui a porté tous les saints de l'Eglise, la Tradition serait ainsi abordable pour tous et pourrait ainsi donner un immense espoir à une foule de catholiques complètement désabusés. Ce serait rouvrir une grande porte à la Tradition pour toute l'Eglise ».

Si ce n'était qu'un défaut d'information de la part de l'évêque de Ratisbonne, on pourrait y remédier aisément par un abonnement à *Nouvelles de Chrétienté*, mais il est à craindre que l'attitude du prélat allemand trouve son explication profonde dans la suite des propos de Mgr Fellay : « (Cette situation intermédiaire où la Fraternité ne serait ni excommuniée ni reconnue canonique) reviendrait à **une exemption de fait par rapport aux conférences épiscopales**. Et cette exemption est indispensable quand on voit l'opposition des évêques aux quelques gestes que Benoît XVI a posés en faveur de la Tradition. Il suffit d'observer la situation des communautés *Ecclesia Dei* dans les diocèses. Bien qu'officiellement reconnues par Rome, elles ne sont autorisées à exercer sur place qu'un ministère traditionnel en liberté surveillée; elles sont tenues d'observer un strict devoir de réserve devant les fantaisies liturgiques et théologiques qui ont cours dans les diocèses qui les accueillent. Concrètement la Fraternité Saint-Pie X est plus libre de faire le bien que ces communautés ».

En bref, les évêques ne veulent pas d'une exemption de fait qui permettrait de « faire l'expérience de la Tradition » ! S'ils réutilisent les vieilles étiquettes infamantes - de plus en plus défraîchies -, c'est parce qu'ils ont peur que les jeunes prêtres ordonnés en 2009 ne donnent, par leur ministère auprès des âmes, l'occasion de juger l'arbre de la Tradition à ses fruits.

DOCUMENTS

Déclaration de l'abbé Stephan Frey, directeur du séminaire de la Fraternité Saint-Pie X à Zaitzkofen (Allemagne) – 13 juin 2009

Le Séminaire du Sacré-Cœur à Zaitzkofen maintient les ordinations prévues pour le 27 juin 2009 :

1. Ces ordinations sacerdotales sont conférées dans l'intention de servir l'Eglise catholique. Elles manifestent notre unité avec l'Eglise romaine. Cette unité a pour fondement la doctrine inchangée, les mêmes sacrements et le sacrifice de la messe de toujours. Les candidats au sacerdoce ainsi que tous les membres de la Fraternité Saint-Pie X reconnaissent la charge du Souverain pontife et l'autorité de l'Eglise. Ces nouveaux prêtres, comme tous les prêtres de la Fraternité, prieront au cours de chaque messe nommément pour le pape actuel ainsi que pour l'évêque du diocèse, ce qui est une expression de leur lien avec l'Eglise. C'est ce qui a toujours été pratiqué dans la Fraternité depuis sa fondation, il y a bientôt 40 ans. Nous n'avons nullement l'intention de fonder une Eglise parallèle, mais de garder le trésor inestimable de la tradition catholique au sein de la seule et véritable Eglise catholique.

2. Lorsque le 21 janvier 2009 Rome a levé le décret d'excommunication porté en 1988 contre les quatre évêques auxiliaires de la Fraternité, le Saint-Père avait en vue, par cette mesure, la vie et non la mort de la Fraternité. Ce geste courageux était avant tout une mesure destinée à établir la confiance à la veille des discussions théologiques qui doivent s'ouvrir avec des représentants du Saint-Siège afin de résoudre les difficultés qui demeurent.

3. Un état de nécessité demande et justifie des mesures d'exception. Y a-t-il dans l'Eglise aujourd'hui un état de nécessité? De nombreux papes, cardinaux, évêques et théologiens l'ont affirmé. Le pape Paul VI, par exemple, a parlé d'« autodestruction de l'Eglise », le pape Jean-Paul II d'« apostasie silencieuse ». Laissons parler aussi les chiffres : en 1950, en Allemagne, 13 millions de catholiques pratiquaient le dimanche ; aujourd'hui ils sont moins de deux millions, ce qui représente une chute de plus de 85 % ! Le nombre des ordinations dans les diocèses allemands

était en 2008 inférieur à cent : un triste record jamais atteint !

C'est l'existence du christianisme en Europe qui est en jeu. Doit-on dans de telles circonstances reporter l'ordination de prêtres qui ont été formés sur le fondement solide de la tradition catholique et qui sont si nécessaires pour la continuation de l'Eglise? Ne devrait-on pas au contraire, alors que les vraies vocations se font toujours plus rares, remercier le Seigneur pour de telles vocations? Il n'y a nullement ici un affront à l'unité de l'Eglise, encore moins un refus de la main que nous tend le Saint-Père pour qui nous prions chaque jour.

4. Les évêques en colère se réfèrent toujours au droit canonique. Autant dresser un procès-verbal pour excès de vitesse à un groupe de jeunes gens courageux se précipitant pour éteindre, ou au moins circonscrire, le feu menaçant d'emporter une splendide maison! Le dernier canon du Code de droit canonique de 1983 qui affirme que la loi suprême de l'Eglise

est le salut des âmes est-il donc sans valeur aujourd'hui [pour qu'on veuille interdire ces ordinations dont l'Église a tant besoin]?

5. Les problèmes qui demeurent ne sont pas de nature disciplinaire et la discussion doit donc être menée sur un autre plan, celui de la foi. Dans sa lettre aux évêques du

10 mars 2009, le pape Benoît XVI fait la constatation dramatique que la foi disparaît dans de nombreuses parties du globe. Ne devrait-on pas se donner la peine d'étudier ensemble les raisons de cette crise de la foi et les moyens à employer pour y remédier? C'est dans cet esprit que nous redisons notre disposition à dialoguer avec les évêques allemands dans

une atmosphère de paix et de loyauté intellectuelle, loin de toute polémique et d'accusations stériles.

Zaitzkofen, le 13 juin 2009.
Pater Stephan Frey, directeur

(traduit par nos soins)

Communiqué de la salle de presse du Saint-Siège à propos des ordinations de la Fraternité Saint-Pie X – 17 juin 2009

En réponse aux fréquentes questions parvenues ces derniers jours à propos des ordinations sacerdotales de la Fraternité Saint-Pie X programmées pour la fin juin, il suffit de se référer à ce qu'affirmait le Saint-Père dans sa *Lettre aux évêques de l'Église catholique* du 10 mars dernier: « *Tant que la Fraternité [Saint-Pie X] n'a pas une position canonique dans l'Église, ses ministres non plus n'exercent pas de ministères légitimes dans l'Église (...) tant que les questions concernant la doctrine*

ne sont pas éclaircies, la Fraternité n'a aucun statut canonique dans l'Église et ses ministres (...) n'exercent de façon légitime aucun ministère dans l'Église ». Ces ordinations doivent donc toujours être tenues pour illégitimes.

Dans cette même Lettre, le Pape a annoncé son intention de pourvoir à un nouveau statut de la Commission *Ecclesia Dei* en liaison avec la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. On est en droit de penser que la

définition de ce nouveau statut est très proche. Cela constitue les prémisses de l'ouverture du dialogue avec les responsables de la Fraternité Saint-Pie X en vue de l'éclaircissement souhaité des questions doctrinales, et par conséquent également des questions disciplinaires, qui restent encore ouvertes.

DICI

Notre site: www.dici.org **Directeur de la publication:** Abbé Christian Thouvenot **Rédacteur:** Abbé Alain Lorans

Paraît le samedi - Le numéro: 2 €

Abonnement annuel à **DICI**: (20 numéros) 40,- € Etranger: 49€ (80 FS) Abonnement annuel à **Nouvelles de Chrétienté**: 20,- € Etranger: 24€ (40 FS)
Paiement par chèque à l'ordre de: CIVIROMA

Adresse postale DICI-Presses - 33 rue Galande - 75005 Paris

Siège social: 11 rue Cluseret - 92150 Suresnes

Parution bimensuelle CPPAP: 0613-G-80640 Imprimé par De Toutes les Couleurs 71 bis rue St Charles 75015 Paris



Au sommaire de *Nouvelles de Chrétienté* n° 117

La Tradition manifestée

Pèlerinage de Chartres 2009

Croyez-vous aux signes ?

Abbé Jean-Michel Gleize

Seigneur, donnez-nous des prêtres !

Abbé Arnaud Rostand

Abonnement : 20 €

* 24 € - 40 FS pour l'étranger (hors de France)

Suisse : CCP 60-29015-3,

IBAN : CH12 0900 0000 6002 9015 3

BIC : POFICHBE

Priesterbruderschaft St. Pius X.
Schwandegg — 6313 Menzingen

Bulletin d'abonnement ou de ré-abonnement

A retourner à : DICI-Press - 33 rue Galande - 75005 Paris

Chèque à l'ordre de l'association CIVIROMA (pour les chèques tirés sur une banque non française : à l'ordre de Fraternité Saint-Pie X)

DICI : 1 an = 40 € (soutien : 50 € - hors de France = 49 € - 80 FS)

6 mois = 20 € (hors de France = 24,50 € - 40 FS)



Oui, abonnez-moi à *Nouvelles de Chrétienté*

Je suis déjà abonné, je désire abonner un parent, un ami... à DICI - à *Nouvelles de Chrétienté*

Je me ré-abonne à DICI

Je m'abonne à DICI

NOM et PRENOM

N° d'appartement - Boîte aux lettres - Etage - Escalier

Entrée - Tour - Immeuble - Bâtiment - Résidence - Zone industrielle

N° Type de voie (ex: Avenue des Fleurs)

Code Postal - CEDEX Localité

Pays